

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

**Délibération relative à l'acquisition d'une parcelle située à Frontenas (69620)
propriété de M. Yannick DEBRUN**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, se porte acquéreur d'une partie de la parcelle située à Frontenas (69620) cadastrée section 0B numéro 84 d'une superficie d'environ 1519m², propriété de Monsieur Yannick DEBRUN, en vue de l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Frontenas.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- ⇒ acquérir partie de la parcelle située à Frontenas (69620) cadastrée section 0B numéro 84 d'une superficie d'environ 1519m², au prix de 22 785 €. Le terrain est vendu en l'état, avec la condition suspensive d'acquisition des parcelles 0B85, 0B88, 0B723, AB17 par la CCI ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND